

Plan institutionnel de réussite

Nature : Règlement
 Politique
 Directive
 Procédure
 Autre

Date d'approbation : 21 mars 2016
 Conseil d'administration
 Comité exécutif
 Direction générale
 Autre direction

Date d'entrée en vigueur
de la première version : 2002

Date(s) de modification : 2004
2011
2016-01 Actualisation

Dans ce document, l'utilisation du masculin pour désigner des personnes a comme seul but d'alléger le texte et identifie sans discrimination les individus des deux sexes.

Table des matières

Préambule.....	4
Le PIR 2011-2015.....	5
Chapitre I : Le portrait de la situation à l'automne 2015.....	7
Les deux clientèles d'étudiants.....	7
La moyenne générale au secondaire.....	7
La clientèle des services adaptés.....	8
La réussite des étudiants – Clientèle A.....	9
Les taux de réussite des cours de tous les étudiants (clientèles A et B).....	9
La langue française.....	10
La persévérance.....	11
La diplomation.....	11
Que retenir?.....	12
Chapitre II : Les orientations.....	13
Chapitre III : Les mesures.....	15
Les absences.....	15
Les notes dans Omnivox.....	15
Un cumul de notes à la mi-session.....	15
L'autoévaluation.....	16
Les stratégies pédagogiques.....	16
La pédagogie de première année.....	17
Des outils pour compenser.....	17
Une pédagogie inclusive.....	17
Chapitre IV : Les modalités de mise en oeuvre.....	18
Chapitre V : Le partage des responsabilités.....	19
Chapitre VI : Les indicateurs de réussite et les cibles institutionnelles.....	21
Chapitre VII : Le suivi des résultats.....	22
Chapitre VIII : L'actualisation et la révision.....	23
Entrée en vigueur.....	23
Bibliographie.....	24

Préambule

Le plan de réussite est un document officiel dans lequel le Collège indique de quelle manière il entend assumer sa responsabilité d'améliorer la réussite scolaire et le taux de diplomation de ses étudiants, et d'en témoigner. Un tel plan comprend, en général, une analyse de la situation, les moyens retenus et les mesures prises pour favoriser la réussite ainsi que les modalités de mise en œuvre (CEEC, 2013).

Au printemps 2000, le ministre de l'Éducation du Québec demandait aux collèges publics et aux collèges privés subventionnés d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'aide à la réussite. Cette demande résultait d'un consensus autour de la qualification des jeunes établi en février 2000 lors du Sommet du Québec et de la jeunesse. Les collèges et le Ministère avaient fait de la réussite et de la diplomation une question prioritaire dès les années 1990. Les plans d'aide à la réussite se sont donc inscrits dans la continuité des actions posées par l'ensemble du système scolaire et ils ont pris une importance considérable dans les activités des collèges (CEEC, 2008).

Depuis ce temps, le Collège a élaboré trois (3) plans institutionnels de réussite (PIR), un premier en 2000, un autre en 2004 et un en 2011. Le PIR 2016-2019 s'inscrit donc dans une tradition de mise en œuvre de mesures visant à favoriser la réussite depuis plus de 15 ans. Aussi, il est important de souligner que le développement de mesures visant à se démarquer par la réussite des étudiants a été retenu comme première orientation du plan stratégique 2014-2019 et que la réussite est au cœur du système d'assurance qualité de Mérici.

Le PIR 2011-2015

Le PIR 2011-2015 s'articulait autour de trois (3) orientations : les services d'aide à la réussite, les étudiants en difficulté d'apprentissage et la qualité de la langue française, pour lesquelles plusieurs mesures ont été planifiées pour atteindre les objectifs fixés. Après une année et demie de mise en œuvre, à l'automne 2012, le Collège décidait d'actualiser le plan d'action (novembre 2012) en fonction de l'évolution des indicateurs de réussite et de persévérance qu'il a observée.

Cette actualisation s'est traduite par les orientations suivantes :

... le Collège a décidé de se concentrer sur les taux de réussite et de persévérance des cours de la première année en ce qui concerne les cours de la formation spécifique des programmes réguliers (FO) et sur l'ensemble des cours de la formation générale. Il portera une attention particulière sur les motifs qui justifient les échecs des cours et l'abandon des programmes afin de définir et de mettre en œuvre des mesures ciblées et efficaces qui pourraient influencer positivement l'évolution de ces indicateurs.

... le Collège entend poursuivre ses démarches en lien avec l'Opération dépistage sans toutefois en rendre compte dans les prochains rapports de suivi. Le Centre d'aide à la réussite poursuivra donc son travail de dépistage et de suivi auprès des étudiants selon le modèle établi à la session d'hiver 2012.

... les programmes et les départements devront poursuivre leur réflexion en matière d'équité pour ce qui concerne l'évaluation de la langue française. Puisque le Collège procède présentement à la révision de sa PIEA et que les programmes et départements devront se concerter sur les modalités de correction de la langue, ce sera là l'occasion pour eux de définir clairement leurs intentions.

En août 2014, dans le cadre du suivi des résultats du PIR 2011-2015 (Rapport de suivi des résultats du PIR 2011-2015, août 2014), le Collège a porté un regard sur l'évolution des résultats obtenus pour chacun des indicateurs qu'il avait choisis lors de l'élaboration de son PIR.

- Les taux globaux de réussite des cours au premier trimestre, clientèle A (étudiants qui s'inscrivent pour la première fois aux études collégiales);
- Les taux de réinscription au troisième trimestre, tout Collège, tous programmes, clientèle A;
- Les taux de diplomation (DEC) dans la durée prévue, tout Collège, tous programmes, clientèle A;
- Les taux globaux de réussite des cours à la formation ordinaire;
- Les taux globaux de réussite des cours à la formation continue créditée.

De plus, le rapport faisait état des cibles établies à l'origine du PIR, des commentaires et réflexions émanant des échanges intervenus au sein du comité du PIR ainsi qu'une conclusion sur laquelle le comité s'appuierait pour élaborer le PIR 2016-2019.

La conclusion du rapport exposait les constats suivants (suivi des résultats du PIR 2011-2015, août 2014, p.15):

1. La moyenne générale au secondaire (MGS) des étudiants (clientèle A) inscrits à Méridien est généralement inférieure de 3,6 % à celle des étudiants du réseau québécois pour les mêmes programmes d'études.
2. La MGS ne semble pas être un facteur qui influence la réussite des cours au premier trimestre.

3. Le taux global de réussite des cours au premier trimestre des étudiants (clientèle A) inscrits à Mérci est généralement supérieur à celui des étudiants du réseau québécois pour les mêmes programmes d'études, malgré le fait que la MGS soit inférieure.
La cohorte 2010 a eu plus de difficulté à réussir ses cours au premier trimestre que les autres cohortes observées.
La réussite des cours de la formation générale des étudiants du programme de Gestion d'un établissement de restauration serait principalement responsable de la baisse dans ce programme.
4. Le taux de réinscription au troisième trimestre des étudiants (clientèle A) a chuté pour les cohortes 2010 et 2011, mais il est comparable à celui enregistré pour l'ensemble du réseau québécois pour les mêmes programmes d'études.
Le Collège s'interroge pour savoir si le *Renouveau pédagogique* a pu avoir un impact pour ces étudiants puisqu'on observe aussi une baisse dans l'ensemble du réseau.
5. Le taux de diplomation des étudiants (clientèle A) se maintient, mais le Collège doute de le voir croître à l'avenir en raison des changements de valeurs de la nouvelle génération, de la croissance des clientèles émergentes aux études supérieures et de la réalité du marché du travail.
6. Le taux global de réussite des cours à la formation ordinaire se maintient généralement au-dessus de 90 % depuis 2004 et l'effet négatif de l'abrogation de l'article 5.22 de la PIEA semble s'être résorbé.
7. Le taux global de réussite des cours à la formation continue créditée demeure supérieur à celui de la formation ordinaire et devrait se stabiliser autour de 94 %.

Chapitre I : Le portrait de la situation à l'automne 2015

Ce premier chapitre présente le portrait de différents indicateurs de réussite observés à l'automne 2015. Ce portrait, combiné aux constats du rapport de suivi des résultats du mois d'août 2014, ont contribué aux réflexions du comité de la commission des études (CÉ) afin qu'il puisse se positionner sur les orientations du PIR 2016-2019.

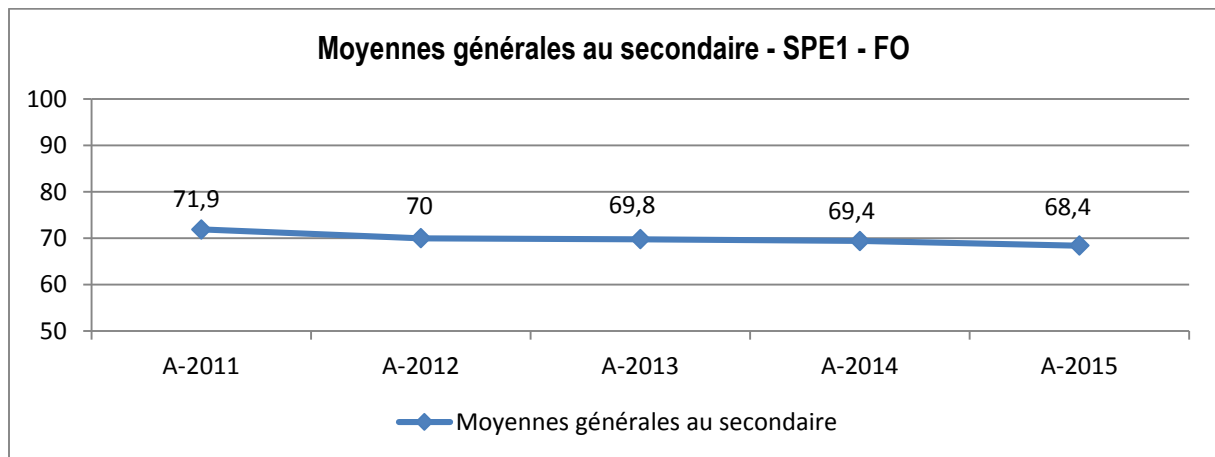
Les deux clientèles d'étudiants

Les cohortes admises au Collège à la formation ordinaire (FO) depuis 2010 sont composées d'environ 35 % d'étudiants appartenant à la clientèle A, ce qui signifie que 65 % des étudiants ont une expérience des études supérieures à leur arrivée à Mérci.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Clientèle A	394	326	382	356	ND	ND
Clientèle B	699	624	600	641	ND	ND
Total	1093	1000	982	997	967	887

La moyenne générale au secondaire

Ce graphique présente l'évolution de la moyenne générale au secondaire (MGS) de tous les étudiants (clientèles A et B) admis en première session dans le cadre d'un programme d'études de la FO depuis l'automne 2011. On remarque que la MGS des étudiants admis à l'automne 2015 est inférieure de 3,5 % à celle de ceux admis à l'automne 2011.



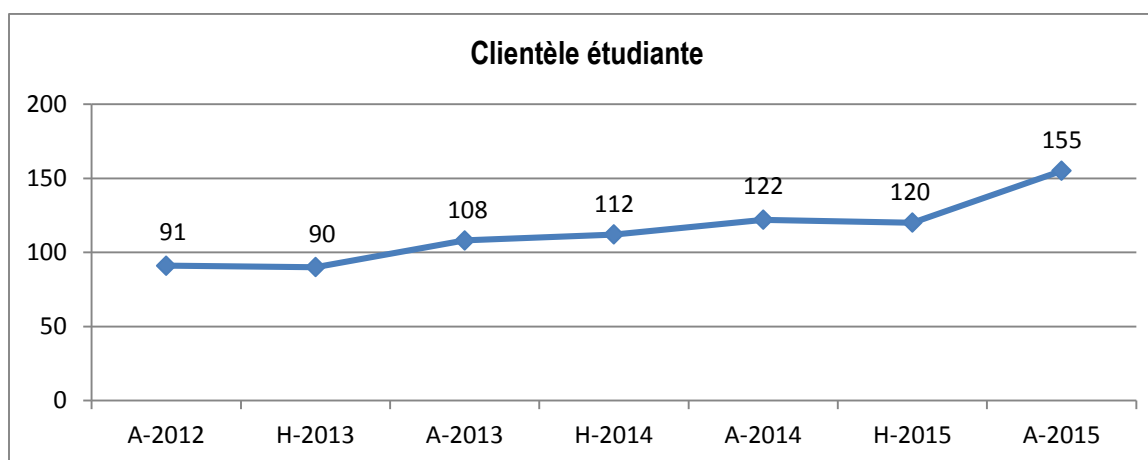
La clientèle des services adaptés

La clientèle inscrite aux services adaptés est en constante évolution depuis l'automne 2012. Elle a crû de 170 % depuis cette date et on compte un ratio d'environ 9,5 évaluations par session par étudiant. Ces évaluations nécessitent une ou plusieurs mesures particulières pour leur passation.

	A-2012	H-2013	A-2013	H-2014	A-2014	H-2015	A-2015
Clientèle	91	90	108	112	122	120	155
Évaluations	685	739	1072	1160	1368	1166	1646*
Ratio	7,5	8,2	9,9	10,4	11,2	9,7	10,6*

*Prévision basée sur le vécu au 2 novembre 2015.

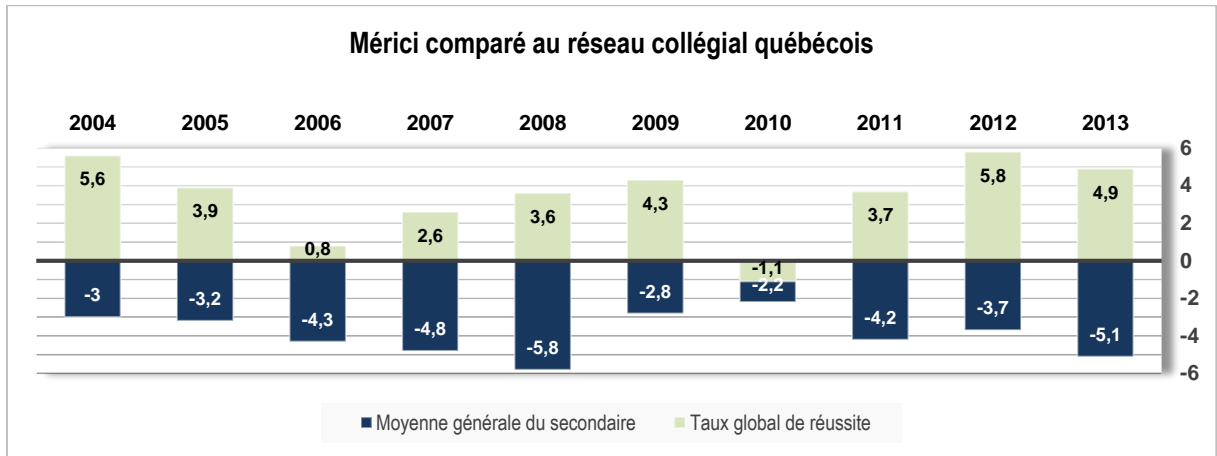
Ce graphique présente la croissance du nombre d'étudiants inscrits aux services adaptés. On peut observer une augmentation de près de 27 % entre les sessions d'automne 2014 et d'automne 2015.



La réussite des étudiants – Clientèle A

Ce graphique permet de constater que, abstraction faite de la cohorte 2010, les étudiants (clientèle A) admis au Collège ont une moyenne générale au secondaire inférieure à celle des étudiants du réseau québécois qui sont inscrits dans les mêmes programmes d'études.

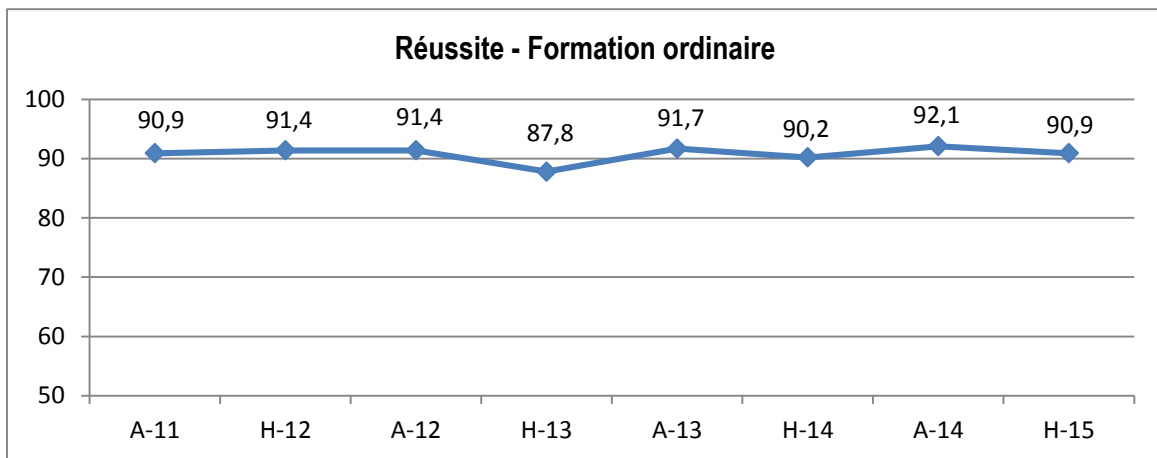
Bien que la MGS soit une variable offrant une forte corrélation avec les indicateurs de la réussite aux études supérieures (Terrill et Ducharme, 1994), on remarque qu'à Mérici, les étudiants ont un taux global de réussite des cours au premier trimestre qui est supérieur à celui du réseau.



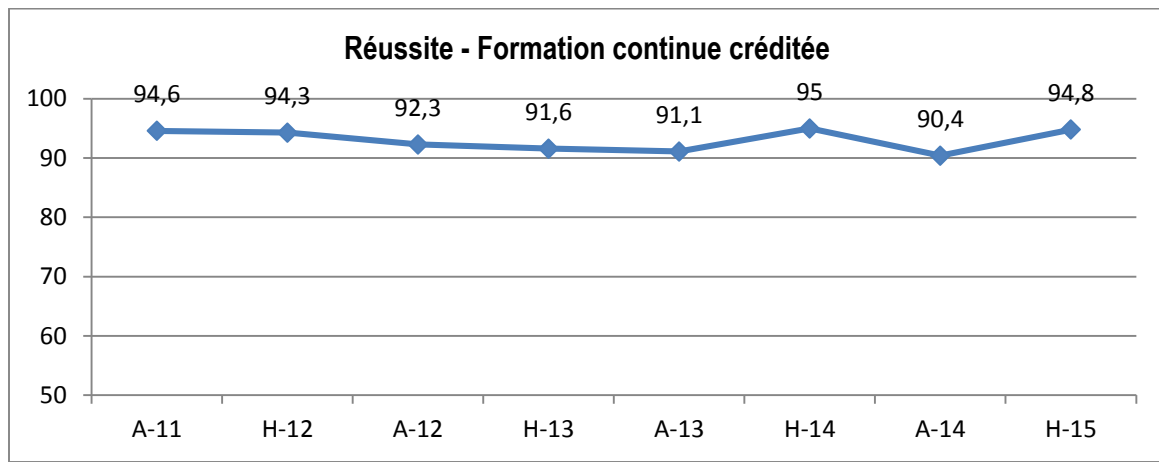
Les taux de réussite des cours de tous les étudiants (clientèles A et B)

Les trois graphiques qui suivent démontrent que la réussite des cours, autant à la formation ordinaire qu'à la formation continue créditée, est satisfaisante, car les taux sont généralement supérieurs à 90 %.

Ce premier graphique présente le portrait de la réussite de tous les cours suivis dans le cadre de la formation ordinaire depuis la session d'automne 2011. Abstraction faite de la session d'hiver 2013, les taux se maintiennent au-dessus de 90 %.



Ce deuxième graphique présente le portrait de la réussite des cours suivis à la formation continue créditée depuis la session d'automne 2011. Comme à la formation ordinaire, les taux se maintiennent au-dessus de 90 %.



Bien que la réussite des cours n'apparaisse pas présentement comme étant un enjeu au Collège, le suivi des taux de réussite de tous les groupes-cours continuera de faire l'objet d'une attention particulière dans les plans de travail des programmes et des départements afin de rester à l'affût d'éventuelles problématiques.

La langue française

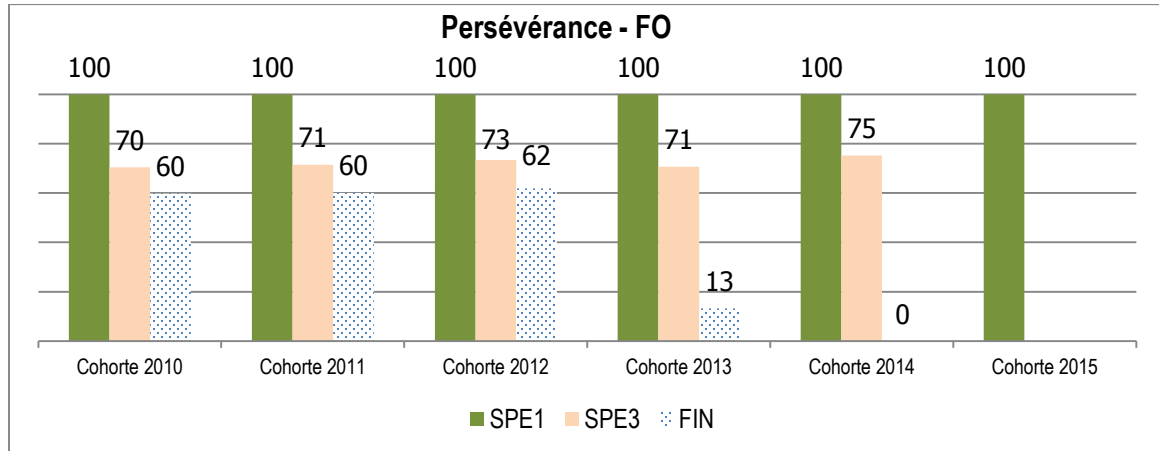
Le tableau suivant fait état de la performance des étudiants du Collège aux épreuves uniformes de français (EUF) comparativement à l'ensemble des étudiants du réseau. De façon générale, les étudiants ayant fréquenté le Collège obtiennent de meilleurs résultats à l'exception de l'année 2011-2012 où la réussite était inférieure de 1,5 % à celle du réseau.

2010-2011	Réseau	Mérid	Variation
Technique	76,9	88,0	+11,1
Préuniversitaire	90,1	94,8	+4,7
Total	84,2	89,6	+5,4
2011-2012	Réseau	Mérid	
Technique	77,0	80,4	+3,4
Préuniversitaire	90,4	87,9	-2,5
Total	84,3	82,8	-1,5
2012-2013	Réseau	Mérid	
Technique	75,5	87,0	+11,5
Préuniversitaire	89,5	93,0	+3,5
Total	83,1	88,3	+5,2
2013-2014	Réseau	Mérid	
Technique	75,7	79,5	+3,8
Préuniversitaire	89,9	96,7	+6,8
Total	83,3	84,1	+0,8

La persévérance

Ce graphique présente les taux de persévérance dans les programmes d'études de la formation ordinaire (FO) pour les cohortes 2010 à 2015. On remarque qu'environ 72 % des étudiants poursuivent leurs études après leur première année et que 60 % persévèrent jusqu'à leur dernière session.

Malheureusement, le Collège ne dispose pas de données qui lui permettraient de se comparer au réseau collégial québécois.

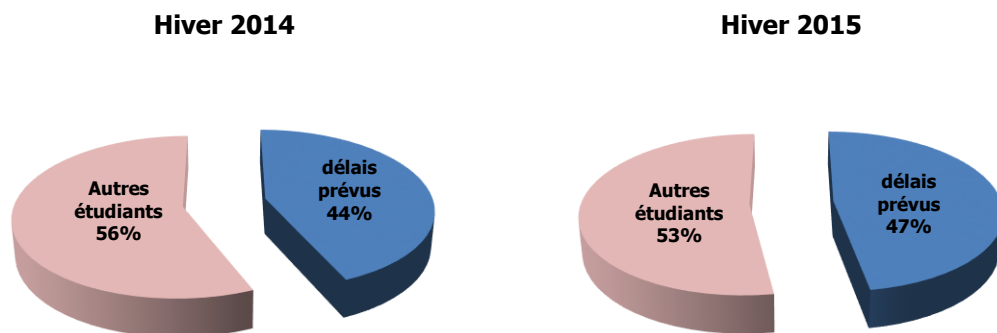


Attention : Donnée partielle pour la cohorte 2013. La donnée « FIN » tient seulement compte des étudiants admis dans les programmes préuniversitaires. Les étudiants admis dans les programmes techniques obtiendront leur diplôme à la fin de la session d'hiver 2016.

La diplomation

Aux sessions d'hiver 2014 et 2015, environ 45 % de tous les étudiants admis au Collège dans des programmes d'études à la formation ordinaire diplômaient selon les délais prévus.

Comme pour la persévérance, le Collège ne dispose pas de données qui lui permettraient de se comparer au réseau collégial québécois.



Que retenir?

Les étudiants admis à Mérici réussissent bien. Leurs taux de réussite des cours et de l'EUF en témoignent, et ce, malgré le fait que leur MGS soit en décroissance et que le nombre d'étudiants inscrits aux services adaptés soit en croissance.

Ce qu'on remarque toutefois, c'est que 40 % des étudiants admis au Collège choisissent de ne pas persévérer jusqu'à la fin dans leur programme d'études initial. Le Collège sait qu'il peut s'agir parfois d'un changement d'orientation, de contraintes financières ou encore de problèmes de santé, mais il ne connaît pas le motif justifiant l'abandon de chaque étudiant.

La persévérance nous apparaît comme étant l'enjeu actuel en lien avec la réussite des étudiants. C'est donc ce volet de la réussite qui retiendra l'attention du Collège pour la période visée par le PIR.

Chapitre II : Les orientations

Comme mentionné à la fin du chapitre I, la **persévérance** aux études est l'objectif principal qui oriente le PIR 2016-2019. « La persévérance scolaire des étudiants québécois constitue actuellement l'une des préoccupations du milieu de l'enseignement collégial et l'une des priorités ministérielles sur la formation postsecondaire » (Lemieux, 2014, p.8). Au Québec, deux indicateurs permettent de préciser les taux de persévérance scolaire des jeunes dans les programmes au collégial : les taux de réinscription à leur troisième session d'études et les taux de diplomation après un suivi de cinq ans. Outre ces indicateurs, « la façon dont les élèves choisissent de s'orienter vers des tâches d'apprentissage au sein d'un domaine d'étude est un indicateur fort de leur engagement et de leur performance » (Lemieux, 2014, p.8). Le concept d'engagement scolaire suscite un grand intérêt depuis plus de quatre décennies, car il est empiriquement associé au décrochage scolaire (Archambault, 2006). Selon Archambault, « le décrochage scolaire doit être compris comme l'aboutissement graduel d'un processus graduel d'une baisse d'engagement » (Archambault, 2006). Selon elle, il faut permettre aux jeunes de se sentir bien dans ce milieu (l'école). La réussite scolaire d'un étudiant dépend en partie de son engagement et de sa motivation. Une collaboration de la part de l'ensemble de la communauté méricienne pour transformer l'environnement d'apprentissage et pour augmenter la persévérance scolaire des étudiants est donc souhaitable. À la persévérance aux études viennent alors s'ajouter deux autres orientations, l'**engagement** et la **collaboration et la coopération**, que le comité du PIR a considérés comme incontournables afin de maximiser les chances d'atteindre l'objectif déterminé.

LA PERSÉVÉRANCE

La persévérance est définie comme suit dans les ouvrages de référence consultés :

Dans le dictionnaire actuel de l'éducation, on définit la persévérance comme le « Maintien plus ou moins grand, au fil des années, des effectifs scolaires admis dans le système d'éducation ou engagés dans un cycle ou un programme d'études, à une année donnée ou à un âge donné » (Legendre, 2005, p.1032).

Dans Le Petit Robert, on définit la persévérance comme « Continuer de faire, d'être ce qu'on a résolu, par un acte de volonté renouvelé » (Collectif, 2015).

Dans le présent document, la persévérance se caractérise par la poursuite des études au sein du Collège bien qu'un changement de programme puisse avoir eu lieu en vue de l'obtention de la diplomation.

L'ENGAGEMENT

L'engagement est défini comme suit dans les ouvrages de référence consultés :

Dans le dictionnaire actuel de l'éducation, on définit l'engagement comme le « Laps de temps où l'étudiant participe à la réalisation de tâches d'apprentissage faisant l'objet des activités d'études du groupe-classe » (Legendre, 2005, p. 566).

Le Petit Robert propose que l'engagement est l'« Acte par lequel on s'engage à accomplir quelque chose ; promesse, convention ou contrat par lesquels on se lie » (Collectif, 2015).

Archambault propose une définition de l'engagement scolaire en fonction de trois dimensions : affective, comportementale et cognitive. La dimension affective fait référence à l'attrait pour l'école, la perception de l'utilité des matières et le sentiment d'appartenance à l'école. La dimension comportementale porte sur la conduite disciplinaire et la participation aux activités sociales et parascolaires. La dimension cognitive renvoie à l'investissement dans les apprentissages et les stratégies utilisées (Archambault, 2006).

À Mérici, l'engagement dépasse la définition de Legendre et trouve ancrage dans la promesse que le Collège fait à ses étudiants : la réussite en soi. La réussite en soi, c'est s'engager sur le plan affectif, comportemental et cognitif dans la réalisation de ses projets.

LA COLLABORATION ET LA COOPÉRATION

La collaboration et la coopération sont définies comme suit :

Collaboration : « Travail en commun, action de collaborer avec quelqu'un » (Collectif, 2015).

Coopération : « Collaboration et participation de personnes, d'organismes ou de processus à une action commune en vue de l'atteinte d'un même but » (Legendre, 2005, p. 296)

Au Collège, le fait que le corps professoral maximise le transfert d'informations dans la plateforme Omnivox permet au Service de l'organisation scolaire et du soutien à la réussite (SOSSR) d'intervenir adéquatement et en toute connaissance de cause auprès des étudiants en difficulté. Cette plateforme devient un environnement collaboratif institutionnel permettant de mettre en commun des informations pertinentes quant au suivi des étudiants.

Chapitre III : Les mesures

Le présent chapitre présente les mesures retenues par le comité du PIR qui devraient contribuer à stimuler l'engagement des étudiants dans leurs études et donc à favoriser leur persévérance. Aussi, certaines mesures visent à accentuer la collaboration entre le corps professoral et le SOSSR afin de mieux soutenir les étudiants dans leur parcours académique.

La mise à jour du plan d'action du PIR 2011-2015 prévoyait certaines actions qui devaient se poursuivre jusqu'à la fin de la période visée. En ce qui concerne le suivi de la réussite des cours-groupes, il continuera à être effectué par l'entremise des plans de travail et des bilans de fin d'année des assemblées départementales. Quant à l'Opération dépistage (opération de mi-session qui vise à cibler les étudiants à risque d'échec et de leur offrir du soutien s'ils le désirent), elle se poursuivra comme prévu à chacune des sessions par les enseignants et le SOSSR. Finalement, la PIEA révisée a permis de régler les problématiques d'équité en matière de correction de la langue.

Les absences

Consigner hebdomadairement les absences des étudiants dans le module Omnivox.

Objectif : que 85 % des enseignants appliquent cette mesure pour la durée du PIR.

*** Le but de la mesure est que le personnel du SOSSR puisse s'appuyer sur des données tangibles et nuancer les interventions à réaliser auprès des étudiants ciblés. À Mérici, on croit que la présence aux cours est un des facteurs importants dans la réussite scolaire.

De plus, cette mesure permettra à l'étudiant d'avoir le portrait de ses absences dans chacun de ses cours et, au besoin, d'ajuster ses stratégies.

Les notes dans Omnivox

Consigner les notes dans le module Omnivox au plus tard à la date limite de remise des évaluations prévue à la PIEA ou dans les règles départementales d'évaluation des apprentissages (RDEA) le cas échéant.

Objectif : que 85 % des enseignants appliquent cette mesure pour la durée du PIR.

*** Le but de la mesure est que le personnel du SOSSR puisse s'appuyer sur des données tangibles lorsque vient le temps d'intervenir auprès d'un étudiant et ainsi mieux cibler ceux qui nécessitent un suivi rigoureux.

De plus, cette mesure permettra à l'étudiant d'avoir le portrait de sa réussite pour chacun de ses cours et, au besoin, d'ajuster ses stratégies.

Un cumul de notes à la mi-session

Planifier la répartition des évaluations pendant la session afin que les étudiants aient cumulé un minimum de 20 % de leur note à la 8^e semaine de cours.

Objectif : que 85 % des enseignants appliquent cette mesure pour la durée du PIR.
Les notes obtenues doivent être consignées dans Omnivox dans les meilleurs délais.

Les enseignants sont invités à consigner les notes obtenues pour les évaluations formatives dans la grille d'évaluation (Omnivox).

*** Le but de la mesure est que l'étudiant puisse avoir un portrait de sa réussite pour chacun de ses cours au plus tard à la mi-session. Le personnel du SOSSR pourra identifier les étudiants à risque d'échecs lors de la période de l'opération dépistage et leur offrir du support plus rapidement.

L'autoévaluation

Planifier une autoévaluation réalisée par tous les étudiants de 1^{re} année à la session d'automne et à la session d'hiver.

Objectifs : que 100 % des programmes appliquent cette mesure pour la durée du PIR.
que 85 % des étudiants réalisent leur autoévaluation.

En fonction de la rétention observée dans un programme d'études, l'assemblée de programme peut mettre en œuvre l'autoévaluation aux sessions subséquentes.

L'autoévaluation est réalisée à partir du module Omnivox selon un questionnaire prédéfini et commun à tous les étudiants du Collège. Elle se fait à l'intérieur d'un cours déterminé par l'assemblée et les résultats sont transmis à l'assemblée dans les meilleurs délais par la Direction des études.

L'autoévaluation se déroule au cours de la semaine suivant la semaine d'activités périscolaires à l'automne et dans la semaine suivant la relâche à la session d'hiver.

*** Le but de la mesure est que les étudiants puissent prendre le temps de porter un regard critique sur leur engagement et, souhaitons-le, réalisent que leur réussite en dépend. Au besoin, les étudiants réajusteront d'eux-mêmes la nature des efforts consacrés à leurs études.

Les stratégies pédagogiques

Témoigner de la mise en œuvre de stratégies pédagogiques engageantes (stratégies pédagogiques qui suscitent la participation active des étudiants) dans les bilans des programmes et des départements pendant la durée du PIR. Pour ce faire, chaque enseignant consigne ses stratégies pédagogiques dans la section du bilan du plan de travail prévue à cet effet.

Objectif : que 100 % des bilans témoignent de la mise en œuvre de stratégies pédagogiques engageantes.

Les stratégies apparaissant aux bilans des assemblées seront diffusées à l'ensemble des enseignants à chaque session d'automne lors d'une commission des études.

*** Le but de la mesure est que les étudiants puissent bénéficier d'une grande variété d'activités pédagogiques qui suscitent leur engagement.

La pédagogie de première année

Poursuivre la mise en œuvre de la pédagogie de la première année (PPA) qui a été actualisée en 2015 dans tous les programmes d'études de la FO et de la FCC.

Objectif : que 100 % des bilans des assemblées témoignent de la mise en œuvre de la mesure.

« La PPA est un ensemble intégré d'activités et d'interventions visant à soutenir la réussite scolaire et éducative des élèves de première année de chacun des programmes d'études. Ces activités et interventions sont regroupées dans un plan d'action que chaque programme s'est donné et qu'il joint au plan de travail du département porteur. » (Simard, 2005).

*** Le but de la mesure est que les étudiants puissent bénéficier d'une approche concertée qui met en œuvre des stratégies particulières visant à faciliter leurs études.

Des outils pour compenser

Identifier des stratégies ou des outils pratiques qui permettraient aux étudiants de prendre en charge leur réussite.

L'objectif est que le Collège fournisse aux étudiants des suggestions de stratégies qui pourraient compenser leurs limitations, et ce, en complément aux mesures d'aide déjà offertes.

Pour ce faire, un répertoire de stratégies sera élaboré par le comité du PIR et il sera systématiquement remis aux étudiants inscrits au Collège.

*** Le but de la mesure est que les étudiants puissent prendre en charge leur réussite et qu'ils puissent réinvestir ces stratégies autant sur le marché du travail qu'à l'université.

Une pédagogie inclusive

Encourager le développement de matériel didactique qui intègre les principes de la conception universelle de l'apprentissage.

Selon la définition du Center for Applied Special Technology (CAST) (CRISPESH, 2011):

[...] la conception universelle de l'apprentissage comporte des [...] principes liés au développement du curriculum, qui [...] offre un canevas pour la création de buts, de méthodes et d'évaluations et de matériel éducatif qui fonctionnent pour tous les individus. Il ne s'agit pas d'un modèle unique qui s'applique à tous, mais plutôt d'une approche flexible qui peut être faite sur mesure ou ajustée pour les besoins de l'individu.

La pédagogie inclusive est applicable à l'ensemble des étudiants, peu importe qu'ils soient en situation de handicap ou non, et ce, sans discrimination. Elle permet d'éviter la marginalisation de certains étudiants lors d'activités d'apprentissage et d'évaluation.

*** Le but de la mesure est de favoriser l'inclusion des étudiants nécessitant des mesures d'aide particulières aux activités d'apprentissage et d'évaluation.

Chapitre IV : Les modalités de mise en oeuvre

La mise en œuvre du PIR est sous la responsabilité de la Direction des études.

Le PIR entrera en vigueur à la session d'hiver 2016 et les mesures prévues seront intégrées aux plans de travail des programmes et des départements des trois (3) prochaines années scolaires, soit 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Le bilan annuel des programmes et des départements témoignera des actions posées ainsi que des constats observés chaque année.

Annuellement, le comité du PIR porte un regard critique sur la mise en œuvre des mesures en consultant, entre autres, les bilans des programmes et des départements.

Chapitre V : Le partage des responsabilités

5.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration :

- adopte le Plan institutionnel de réussite (PIR).

5.2 Le comité de direction

Le comité de direction :

- transmet ses recommandations ou suggestions sur le projet de PIR à la Direction des études.

5.3 La Direction des études

La Direction des études :

- est responsable du PIR;
- voit à la diffusion du PIR et veille à sa mise en œuvre, à son suivi, à sa révision et à son actualisation.

5.4 La commission des études

La commission des études :

- donne son avis sur le PIR;
- donne son avis lorsque des difficultés d'interprétation surgissent au sujet du PIR;
- fait des recommandations au comité de direction.

5.5 Le comité du plan de réussite

Le comité du plan de réussite :

- élabore un projet de PIR;
- assure le suivi des résultats;
- propose annuellement une révision ou une actualisation du PIR si nécessaire;
- rend compte des travaux à la commission des études.

5.6 L'assemblée départementale

L'assemblée départementale, sous la responsabilité du coordonnateur du département :

- transmet ses recommandations ou suggestions sur le projet de PIR à la commission des études;
- s'assure de la mise en œuvre des mesures prévues au plan de travail;
- rend compte de la mise en œuvre dans son bilan annuel;
- identifie le cours dans lequel l'autoévaluation a lieu.

5.7 L'enseignant

L'enseignant :

- met en œuvre les mesures prévues au PIR;
- consigne hebdomadairement les absences dans Omnivox;
- prévoit, dans son plan de cours, un minimum de 20 % des points avant la 8^e semaine de cours;
- consigne les notes des évaluations sommatives et formatives dans Omnivox dans les meilleurs délais;
- développe les outils nécessaires à la mise en œuvre des mesures;
- corrige toute évaluation des apprentissages, orale ou écrite, selon le délai prescrit par la PIEA et les RDEA de son département et effectue la saisie des résultats dans le module Omnivox;
- intervient pendant la session pour aider et soutenir ses étudiants. En ce sens, il les informe régulièrement de leurs progrès et de leurs difficultés;
- permet à tout étudiant de consulter la copie corrigée de son évaluation;
- collabore étroitement avec le Service du soutien à la réussite afin d'assurer un suivi optimal des étudiants;
- maximise l'utilisation d'Omnivox et y consigne toute information qui pourrait s'avérer utile pour le suivi des étudiants par le SOSSR.

5.8 L'étudiant

L'étudiant :

- réalise les activités qui permettent l'évaluation de ses apprentissages;
- respecte les délais de remise des travaux;
- est présent et participe à tous les cours prévus à son horaire;
- utilise les résultats de ses évaluations pour ajuster sa démarche d'apprentissage;
- participe activement à son autoévaluation à la mi-session;
- consulte régulièrement ses notes dans Omnivox;
- prend connaissance régulièrement du cumul de ses absences;
- s'engage activement dans ses études;
- met en œuvre des stratégies qui favorisent sa réussite.

Chapitre VI : Les indicateurs de réussite et les cibles institutionnelles

Le Collège a choisi de suivre l'évolution de six (6) indicateurs qui lui permettront de porter un certain regard sur l'efficacité de son PIR.

1. Taux global de réussite des cours à la FO
Objectif : maintenir le taux actuel
2. Taux global de réussite des cours à la FCC
Objectif : maintenir le taux actuel
3. Taux de réinscription au 3^e trimestre – Pour tous les programmes d'études de la FO
Objectif : augmenter le taux de réinscription au 3^e trimestre
4. Taux de diplomation dans la durée prévue dans les programmes d'études de la FO et de la FCC
Objectif : maintenir le taux actuel

À noter que le comité est conscient qu'il ne s'agit pas d'une réelle valeur pour les étudiants et que plusieurs choisissent délibérément de prolonger leurs études pour se consacrer à d'autres activités.

5. Taux de persévérance à la dernière session d'études
Objectif : augmenter le taux de rétention à la dernière session du programme d'études
6. Taux global de réussite de l'épreuve uniforme de français (EUF) (faire le lien avec la moyenne générale au secondaire des étudiants inscrits)
Objectif : maintenir une meilleure performance que la moyenne du réseau

Chapitre VII : Le suivi des résultats

7.1 Processus de suivi des résultats

Annuellement, le Collège porte un regard critique sur l'évolution des indicateurs de réussite présentés au chapitre VI, il en dégage les points forts et les points faibles et il propose des pistes d'amélioration, s'il y a lieu.

Le rapport de suivi des résultats est transmis à la CEEC après son adoption par le CA chaque session d'automne.

Chapitre VIII : L'actualisation et la révision

8.1 Actualisation et révision

Puisque le suivi du PIR est assuré par le comité, il est de sa responsabilité de recommander une actualisation à la Direction des études lorsque nécessaire et d'en faire la révision annuellement.

Dans les deux cas, un projet doit être élaboré par le comité et doit être déposé à la CÉ pour consultation et pour recommandation avant d'être adopté par le CA afin d'être finalement acheminé à la CEEC.

Le processus d'actualisation ou de révision comprend normalement les étapes suivantes :

- regard critique sur la mise en œuvre du PIR;
- regard critique sur l'évolution des indicateurs de réussite du PIR;
- échange sur la réussite au sein du comité du PIR;
- élaboration d'un projet;
- dépôt du projet à la Direction des études;
- consultation auprès des enseignants;
- consultation auprès du comité de direction;
- recommandation de la commission des études concernant l'adoption du PIR par le CA;
- dépôt du projet au CA pour adoption;
- transmission du PIR révisé ou actualisé à la CEEC.

Chaque année, la commission des études est informée si le PIR doit être actualisé ou révisé.

Entrée en vigueur

Ce plan entre en vigueur au moment de son adoption et remplace tout autre plan émis sur le sujet.

Bibliographie

1. ARCHAMBAULT, I. (2006). Continuité et discontinuité dans le développement de l'engagement scolaire chez les élèves du secondaire : une approche centrée sur la personne pour prédire le décrochage. Thèse de doctorat, Université de Montréal, Canada
2. Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap (CRISPESH) (2011). Définition et principes. Récupéré le 23 novembre 2015 de : <http://pcua.ca/cua/definition-et-principes>
3. COLLECTIF (2015), Dictionnaire le Petit Robert 2016, Édition Bimédia
4. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (2013) *La commission*. Récupérée le 26 janvier 2016 de : <http://www.ceec.gouv.qc.ca/fr/commission/mandat.htm>
5. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (2008) *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés. Document d'orientation*. Récupéré le 26 janvier 2016 de : http://www.ceec.gouv.qc.ca/publications/ORIENTATION-DOC/EfficacitePR_francais.pdf
6. LEGENDRE, R. (2005), Dictionnaire actuel de l'éducation : 3^e édition, Guerin
7. LEMIEUX, B. (2014). Recherche interventionniste : Modélisation et implantation d'un modèle de formation en alternance Science et technologie pour des élèves à risque dans leur parcours scolaire du deuxième cycle du secondaire. Université Laval, Canada, p.8. Récupéré le 26 janvier 2016 de www.theses.ulaval.ca/2014/30944/30944.pdf
8. SIMARD, C. (2005). Pédagogie de première année (PPA). Récupéré le 26 janvier 2016 de En ligne : <http://www.capres.ca/wp-content/uploads/2014/11/2005-03-15-Pédagogie-de-la-1ere-années.pdf>
9. TERRILL, R. et DUCHARME, R. (1994). *Passage secondaire-collégial : Caractéristiques étudiantes et rendement scolaire*. Montréal : Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM). Deuxième édition. Montréal, Canada

